

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DEVE 26 Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La SAUGE) pour l'organisation annuelle d'événements relatifs à l'agriculture urbaine et subvention de fonctionnement attribuée à ladite association dans ce cadre (5 000 euros).

Mme Audrey PULVAR, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la reconduction de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La Sauge) et l'attribution d'une subvention de fonctionnement dans ce cadre ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La Sauge) dont le siège social est situé rue 20 rue Édouard Pailleron, 75019 Paris.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La Sauge) pour l'année 2021.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO